

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 42 (1969)

**Heft:** 2: Le logement des personnes âgées

  

**Artikel:** Maison familiale de retraite

**Autor:** Mayor, P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126621>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Maison familiale de retraite

par M. P. Mayor, architecte

C'est avec infiniment de satisfaction que je vais vous entretenir quelques instants de cette nouvelle formule créée par l'Association vaudoise des petites familles, spécialement par M. Balmas, son distingué président. Peut-être ignorez-vous ce qu'est cette association. Elle a l'immense mérite de se préoccuper du sort de nombreux petits enfants abandonnés, orphelins, enfants de parents divorcés, etc.

L'appellation «petites familles» n'est-elle pas significative? Donner à ces adolescents délaissés, ce foyer familial qui leur permet d'avoir une mère, un père.

Les nids, dont l'effectif des petits ne dépasse guère dix sont là pour leur redonner cette notion de la famille. Ils vivent dans un milieu où l'amour existe. Ils participent à la vie scolaire, familiale et, plus tard, à la vie proprement dite. Ces petits, qui auraient pu être misérablement abandonnés, ont pu, grâce à cette institution, devenir par la suite des êtres humains à part entière.

Cette valeureuse association eut l'idée de créer, pour les personnes âgées, un même climat familial. Pour aboutir à cette solution, une seule suggestion: limiter dans un même foyer le nombre des occupants. Quinze à seize personnes. Ils seront là aussi en famille. Précédemment et maintenant encore, nombre de personnes âgées sont dans des asiles. Ils sont trente, quarante, cinquante et même plus. Il n'y a entre eux que peu ou pas de réelle fraternité. Ce nombre trop important ne permet pas cette coexistence amicale et fraternelle qu'ils désireraient. Ils sont là, ils y restent.

Le but poursuivi par notre société est, précisément, d'éviter cet anonymat, ce contingent qui, las de la vie, attend. Elle désire, souhaite ardemment que ces per-

---

nécessaire, car certains vieillards dont l'ouïe a baissé ont tendance à parler fort ou à faire marcher fort leurs postes de radio.

Le choix de tous les matériaux a été fait en fonction de la plus grande facilité possible d'entretien; les sols ont été choisis non glissants, enfin, le gaz est banni à cause du danger qu'il peut représenter.

La construction est du type préfabriqué lourd, ce qui s'est avéré une solution intéressante, tant par le court délai de construction (seize mois) que par la bonne isolation phonique due aux éléments massifs.

Avant de conclure je voudrais dire encore combien le problème du logement des vieillards me paraît important – en rappelant toutefois qu'il s'agit d'un problème qui touche notre société tout entière.

Tout concourt aujourd'hui à accentuer la solitude du vieillard: le matérialisme de notre société, les structures familiales qui tendent à se disloquer, la concentration en milieu urbain, l'insuffisance qualitative des logements font des personnes âgées, trop souvent, des personnes mal intégrées.

Les problèmes et les solutions loin d'être – je l'ai dit plus haut – affaire d'architecture seulement sont les problèmes de chacun (nous avons tous des aînés, nous espérons tous devenir vieux) et qui requièrent le concours de tous.

sonnes écoulent les derniers jours de leur passage terrestre dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle elle a cherché à créer une maison familiale. Dans un cadre restreint, les amitiés se créent plus facilement qu'au sein d'une cohorte importante. Elle offre la possibilité aussi d'associer peut-être les personnes d'un même niveau social. Ce niveau social joue un rôle important et permet à ces vieillards de cohabiter valablement. N'est-il pas vrai que ce classement donnera à ces braves vieillards la certitude d'être dans un vrai milieu familial. C'est précisément notre but.

Cette maison de retraite de style classique a été conçue de telle façon qu'elle puisse s'implanter n'importe où. Comme les nids de ces petits, qui ont donné de merveilleux résultats, nous espérons qu'il en sera de même pour les personnes âgées.

Celles-ci, pour la plupart seules, abandonnées de leurs proches, pourront trouver là un foyer agréable, où sera créée une atmosphère amicale si ce n'est familiale.

La direction d'un tel établissement étudiera particulièrement le problème des loisirs. Elle s'efforcera de maintenir un certain niveau intellectuel. Pourquoi ne pas envisager aussi une aide au ménage librement consentie? A cet âge avancé, nombreux sont ceux qui n'ont plus la force de vaquer aux travaux que nécessite un appartement. Pour ces derniers, même un appartement à prix réduit n'est pas la solution rêvée.

L'Association vaudoise des petites familles aurait pu, par elle-même, mener à bien une telle tâche. Hélas, ses statuts ne le permettent pas. C'est la raison pour laquelle s'est créée notre société avec ses statuts particuliers, présidée par M. Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat et ancien syndic de Lausanne, que je remercie pour son dévouement.

Comme chacun le sait, les vieillards détestent une transplantation. Ils désirent vivre dans la région qu'ils aiment et où ils ont certaines attaches. La solution adoptée permettra de les satisfaire.

La maison type, qui devrait s'ériger partout sur la base de mêmes plans pour raison d'économies, a fait l'objet de nombreuses études et discussions. La solution adoptée est ainsi conçue:

Au rez-de-chaussée, l'appartement du directeur comprend trois chambres avec hall, bains et une cuisinette, une chambre de séjour avec cheminée, bibliothèque et télévision, une salle à manger avec table d'hôtes, voisine d'une cuisine aménagée selon les derniers perfectionne-

ments, un office, toilettes, ascenseur et cage d'escaliers. Au premier étage, trois chambres à deux lits et cinq chambres à un lit dont une pour le personnel, deux chambres de bains et des toilettes.

Le dernier étage comprend deux chambres à deux lits, deux chambres à un lit, bains et toilettes, une pièce pour lingerie et repassage, ainsi que deux galetas pour serrer de nombreux objets, du matériel, des valises, etc. Quant au sous-sol, nous y trouvons la chaufferie avec local pour la citerne à mazout, une buanderie et un étendage, un atelier de bricolage, deux caves et un économat, deux dépôts et un garage pour deux voitures.

De nombreuses mesures de sécurité ont été prises; nul n'ignore les drames qui se sont passés dans des établissements identiques, soit pour enfants, soit pour vieillards: poste incendie à chaque étage, lampes de secours utilisables sitôt le courant arrêté, extincteurs et éventuellement descendeurs.

Nombreux sont les pensionnaires qui désireront, le soir, rester dans leur chambre pour suivre une pièce ou un concert à la radio.

Certains ont l'ouïe déficiente et l'intensité du son de leur transistor pourrait nuire au repos des voisins. A cet effet, chaque chambre recevra une isolation adéquate.

La maison familiale projetée n'abritera qu'une certaine catégorie de gens. Celle jouissant d'un petit revenu, négligée jusqu'à maintenant. En effet, d'après des statistiques minutieusement établies par des organes spécialisés, le prix journalier de pension, chambre, blanchissage, etc., ne devrait pas dépasser **17 fr.** par jour.

Toutes les chambres seront meublées. Toutefois, pour les personnes qui émettraient le désir d'être dans leurs meubles, aucune objection ne sera faite.

En ce qui concerne le terrain, d'une capacité de 2000 m<sup>2</sup> environ, il sera fourni par les communes avec un droit de superficie de soixante à septante ans. Le financement sera assuré par un prêt hypothécaire pouvant aller jusqu'à 90% du coût de la construction, cela avec la garantie de la commune et de l'Etat. De plus, ces deux instances assumeront chacune une participation de 1% des intérêts bancaires. Une exonération de l'impôt mobilier est prévue. Le 10% manquant serait versé par la société elle-même, qui détient déjà un certain capital dû aux souscriptions de parts et à des dons de personnes que la solution préconisée a séduit.

Les parts sont de **100 fr.** De nombreuses communes ont déjà souscrit plusieurs parts, et l'on pense que chaque

## La table ronde...

Président: M. Oscar Schwitzguébel, pasteur.

Participation: M. M. Amberger, Pro Senectute, Genève.  
M. R. Burnet, chef du Service de la santé publique.

M. le D<sup>r</sup> M. Cevey, médecin cantonal.

M. P. Gilliard, sociologue.

M<sup>me</sup> A. Scherler, Centre d'information RPV.

M. R. RoCHAT, directeur de l'Asile Beau-Site, Baugy-sur-Clarens.

M. E. Wagnières, Foyer pour personnes handicapées.

*M. Schwitzguébel:* C'est à la suite des démolitions d'immeubles qui ont eu lieu à Lausanne, au Grand-Saint-Jean, puis au Bugnon, que le Comité vaudois «Pour la Vieillesse» a posé le problème du logement et du relogement des personnes âgées.

La création de cités pour vieillards a été étudiée. Ces études ont abouti à la construction de «Val Paisible» en 1958-1959-1960.

Mais, très rapidement, une liste impressionnante de personnes âgées demandant un appartement (il y eut jusqu'à 120 personnes inscrites) nous montrait que nos 153 logements étaient loin de suffire.

Le Comité «Pour la Vieillesse» a donc repris contact avec les autorités municipales de Lausanne qui mirent à notre disposition le terrain de la Clochette sur lequel s'élève maintenant notre deuxième cité lausannoise, «Val Fleuri», inaugurée récemment et qui compte 133 appartements.

Selon les études faites sur le plan de la Confédération et consignées dans un ouvrage très bien documenté et complet: «Les problèmes de la vieillesse en Suisse», il serait souhaitable que dans les villes d'une certaine importance on puisse prévoir la création de logements intégrés ou de cités pour vieillards pour le 3 à 4% de la population âgée de 65 ans et plus.

Dans la plupart de nos villes suisses et à Lausanne, en tout cas, nous sommes loin, à l'heure actuelle, d'avoir en nombre suffisant les appartements spécialement étudiés, réservés aux vieillards, et dont le prix de location correspond à leurs moyens financiers.

C'est Genève qui a eu l'honneur, dans ce domaine, d'être à l'avant-garde en construisant, en 1932 déjà, la première cité pour personnes âgées. M. Amberger, président du Comité genevois «Pour la Vieillesse» a été la cheville ouvrière de cette première réalisation.

*M. Amberger:* Comme à Lausanne, la «Cité Vieillesse» a son origine dans la démolition de quartiers d'appartements vétustes mais bon marché, comme celle du quartier du Temple à Genève.

La Fondation genevoise «Pour la Vieillesse» se mit à l'œuvre dès 1929 grâce à une nouvelle loi qui permettait

pensionnaire devrait être porteur d'au moins une part. Actuellement, le mode de financement paraît assuré et très bientôt, nous l'espérons, un premier pas sera fait vers cette réalisation hautement souhaitée par nombre de personnes âgées.